

Le rapport 2024 du vérificateur général constructif pour la Ville de Trois-Rivières

Le 19 novembre 2025 – Le vérificateur général a déposé son plus récent rapport annuel à l’occasion de la séance ordinaire du 18 novembre du conseil municipal. Le rapport fait état de deux audits d’optimisation : le premier concerne la gestion du projet de nouveau quartier général de la police et de la cour municipale; le second se penche sur la sécurisation des bâtiments municipaux.

La Ville accueille favorablement les 28 recommandations qui émanent de ces audits. Elle s’engage à mettre en place les actions appropriées pour les concrétiser dans un avenir rapproché.

L’importance du nouveau quartier général et de la cour municipale

Le premier audit abordait le projet de réaménagement et de construction du nouveau quartier général de la police et de la cour municipale. L’attribution des contrats, la gouvernance du projet, l’identification des besoins, la gestion du projet et la reddition de compte ont segmenté la démarche.

À la lumière de ses constatations, le vérificateur général soutient que le quartier général de la police est dysfonctionnel et qu’il présente plusieurs risques de sécurité. Qui plus est, la cour municipale ne respecte pas le décorum et l’indépendance judiciaire, en plus de présenter également des risques de sécurité. Le rapport souligne que le projet en cours, issu d’une identification rigoureuse des besoins, permettra de corriger les importantes lacunes observées.

En ce qui a trait à l’avancement du projet, en matière de finances, le rapport mentionne que les mesures appropriées pour assurer un suivi rigoureux des dépenses sont effectuées régulièrement. En parallèle, le rapport suggère notamment des recommandations pour assurer un respect de l’échéancier à différentes étapes de ce projet d’envergure.

En tout, 11 recommandations sont formulées pour cet audit.

Sécurisation des bâtiments municipaux

Le second audit portait sur la sécurisation des bâtiments municipaux. Plusieurs aspects ont été analysés, notamment les encadrements en place quant à la protection des bâtiments et à l'évaluation des risques, les mécanismes de contrôle d'accès physique, la gestion des outils de surveillances et des équipements de protection ainsi qu'un processus de reddition de comptes.

Au total, 17 recommandations ont été formulées par le vérificateur général dans cet audit, dont la réalisation d'une catégorisation des bâtiments basée sur les probabilités d'intrusion et de leurs impacts potentiels ainsi que l'installation d'un système de vidéosurveillance pour filmer l'accès à la zone publique à la cour municipale. La Ville est en accord avec l'ensemble des recommandations et s'engage à produire un plan d'action à court terme pour les concrétiser.

90 % des recommandations appliquées ou en voie de l'être depuis 2019

Dans les cinq dernières années, 189 recommandations ont été formulées à la Ville par le vérificateur général. Du lot, 90 % ont été appliquées ou sont en voie de l'être (105 appliquées et 66 connaissent des progrès jugés satisfaisants). Les autres recommandations sont devenues soit non applicables ou méritent davantage d'attention de la part de la Ville.

En somme, la Ville de Trois-Rivières salue l'objectivité du rapport 2024 qui, à l'instar des rapports précédents, permettra l'amélioration de ses pratiques sur plusieurs plans.